I. N. A. O.

COMMISSION PERMANENTE DU COMITE NATIONAL DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES PROTEGEES RELATIVES AUX VINS ET AUX CIDRES

Consultation écrite Du 3 au 11 avril 2020

Résumé des décisions prises

2020-CP DATE : consultation écrite du 3 au 11 avril 2020

Le Président de la commission permanente du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres a décidé, sur la base de l'article 9 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres de la commission permanente concernant les dossiers suivants :

DOSSIERS GENERAUX

2020 - CP

Dossier IGP « AGENAIS » - Avis sur la demande de reconnaissance en ODG de la Fédération des Vins Agenais et Côtes du Marmandais – Retrait de reconnaissance en ODG du Syndicat des Vins sous Indication Géographique Protégée Agenais et Thézac-Perricard

1- A la question, quel avis exprimez-vous pour la demande de retrait de reconnaissance en ODG du Syndicat des Vins sous Indication Géographique Protégée Agenais et Thézac-Perricard pour l'IGP « Agenais » ?

Il a été répondu « favorable » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 16 Réponses reçues : 14

FAVORABLE - 14 | DEFAVORABLE - 0 | ABSTENTION - 0

2- A la question, quel avis exprimez-vous pour la demande de reconnaissance en ODG de la Fédération des Vins Agenais et Côtes du Marmandais pour l'IGP « Agenais » ?

Il a été répondu « favorable » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 16 Réponses reçues : 14

FAVORABLE - 14 | DEFAVORABLE - 0 | ABSTENTION - 0

Au regard des avis exprimés, la commission permanente a donné un avis favorable :

- sur le de retrait de reconnaissance en ODG du Syndicat des Vins sous Indication Géographique Protégée Agenais et Thézac-Perricard pour l'IGP « Agenais » ;
- sur la reconnaissance en ODG de la Fédération des Vins Agenais et Côtes du Marmandais pour l'IGP « Agenais »

REPONSES A LA COMMISISON EUROPEENNE

2020 - CP

IGP « Pays de Brive » - Demande de modification du cahier des charges - Réponse aux questions de la Commission Européenne - Lancement d'une procédure nationale d'opposition

3- A la question, quel avis exprimez-vous pour la mise en œuvre de la procédure nationale d'opposition de 15 jours du cahier des charges ?

Il a été répondu « favorable » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 16 Réponses reçues : 14

FAVORABLE - 14 DEFAVORABLE - 0 ABSTENTION - 0

4- A la question, quel avis exprimez-vous pour que, sous réserve de l'absence d'opposition, le cahier des charges soit validé ?

Il a été répondu « favorable » à la majorité des suffrages exprimés.

Membres consultés : 16 Réponses reçues : 14

FAVORABLE - 14 DEFAVORABLE - 0 ABSTENTION - 0

Au regard des avis exprimés, la commission permanente a donné un avis favorable :

- sur le lancement de la procédure nationale d'opposition sur le projet de cahier des charges modifié de l'IGP « Pays de Brive » ;
- sur l'approbation du cahier des charges modifié « Pays de Brive » en l'absence d'oppositions